



Etaient présents : Mmes MM. Patrick CINTRAT – Claude PIOCHON - Paule HASLÉ – Jeannine MARCHAISSEAU – Flavien THELISSON – Philippe CHANDONNAY – Virginie BOIREAU - Lionel ROUZEAU – Isabelle ALEXANDRE - Agnès PRUNET – François LECHRIST ;

Absents excusés : Stéphanie MARCEUL qui a donné pouvoir à Isabelle ALEXANDRE ; Christine GAUDRON qui a donné pouvoir à Jeannine MARCHAISSEAU ; Jean-Marc CHAHINIAN qui a donné pouvoir à Agnès PRUNET ; Yannick BARRIOS.

Madame Virginie BOIREAU a été désignée secrétaire de séance

N° 1-03.2015 - OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'INSTALLATION DE LUMINAIRES RUE DE LA FONTAINE

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il est nécessaire d'installer des luminaires Rue de la Fontaine. L'estimation financière des travaux s'élève à **2 760,90 € H.T.** soit 3 313,08 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Accepte** les devis d'éclairage public présentés par la Sté Eiffage Energie Val de Loire, pour un montant total de 2 760,90 € HT ;

- **Sollicite**, auprès du S.I.E.I.L., un soutien financier au titre du fonds de concours pour la réalisation de ces travaux ;

1bis – APPROBATION DU PV DU 22 JANVIER 2015

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 janvier 2015, transmis à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, dans la forme et la rédaction proposées, tenant compte des modifications qui y seront portées.

N°2a-03.2015 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif, exercice 2014, et toutes les pièces s'y rapportant, concernant le BUDGET EAU,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité de l'ordonnateur,

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

- DECLARE que le compte de gestion du BUDGET EAU dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation , ni réserve de sa part.

N° 2b-03.2015 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET EAU

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2014 du Budget EAU, invite les membres du conseil municipal à désigner un président de séance et se retire du vote. Mme Jeannine MARCHASSISSEAU, est désignée à l'unanimité des membres présents et représentés, pour assurer la présidence de cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Compte administratif 2014 du Budget EAU,

Exploitation

Dépenses 97 421,61 €

Recettes 128 728,83 €

Investissement

Dépenses 43 882,14 €

Recettes 50 345,33 €

. constatant le solde d'exécution des réalisations de l'exercice 2014 à savoir :

- un excédent de la section d'exploitation de 31 307,22 €

- un excédent de la section d'investissement de 6 463,19 €

. constatant que le compte administratif 2014 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent de la section d'exploitation de 138 506,15 €

- un excédent de la section d'investissement de 18 405,11 €

. après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le Compte Administratif 2014 du Budget EAU.

N° 2c-03.2015 - OBJET : BUDGET EAU : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le conseil municipal, après avoir voté le compte administratif 2014 du Budget EAU,

. constatant que le compte administratif 2014 du budget EAU présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de la section d'exploitation de 138 506,15 €

- un excédent cumulé d'investissement de 18 405,11 €

. après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ DECIDE de reporter les résultats excédentaires 2014 comme suit :

• report en section d'exploitation (R002) : 138 506,15 €

• report en section d'investissement (R001) : 18 405,11 €

N° 2d-03.2015 - OBJET : SERVICE EAU: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal, considérant le projet de budget primitif du Service EAU pour l'exercice 2015, considérant le compte administratif et le compte de gestion 2014 adoptés lors de la présente séance du conseil municipal, considérant sa délibération décidant de l'affectation des résultats 2014, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, VOTE le Budget Primitif 2015 du service EAU, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Exploitation : Dépenses et Recettes : **263 656,15 €**

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes : **170 540,00 €**

N°3a-3.2015 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif, exercice 2014, et toutes les pièces s'y rapportant, concernant le BUDGET ASSAINISSEMENT,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité de l'ordonnateur,

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

- DECLARE que le compte de gestion du BUDGET ASSAINISSEMENT dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 3b-03.2015 - OBJET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014– BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement, invite les membres du conseil municipal à désigner un président de séance et se retire du vote. Mme Jeannine MARCHAISSEAU, est désignée à l'unanimité des membres présents et représentés, pour assurer la présidence de cette délibération. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Compte administratif 2014 du Budget Assainissement,

Exploitation

Dépenses 83 297,41 €

Recettes 84 223,78 €

Investissement

Dépenses 118 416,02 €

Recettes 53 403,70 €

. constatant le solde d'exécution des réalisations de l'exercice 2014 à savoir :

- un excédent de la section d'exploitation de 926,37 €

- un déficit de la section d'investissement de 65 012,32 €

. constatant que le compte administratif 2014 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent de la section d'exploitation de 4 407,28 €

- un déficit de la section d'investissement de 9 220,86 €

. constatant les restes à réaliser à reporter : section d'investissement : dépenses : 13 219,68 € - recettes : 18 075,00 €

. après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le Compte Administratif 2014 du Budget ASSAINISSEMENT.

N° 3c-03.2015 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le conseil municipal, après avoir voté le compte administratif 2014 du Budget ASSAINISSEMENT,

. constatant que le compte administratif 2014 du budget ASSAINISSEMENT présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de la section d'exploitation de 4 407,28 €

- un déficit cumulé d'investissement de 9 220,86 €

. après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

➤ DECIDE de reporter les résultats 2014 comme suit :

• report en section d'exploitation (R002) : 4 407,28 €

• report en section d'investissement (D001) : - 9 220,86 €

N° 3d-03.2015 - OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal, considérant le projet de budget primitif du Service ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2015, considérant le compte administratif et le compte de gestion 2014 adoptés lors de la présente séance du conseil municipal, considérant sa délibération décidant de l'affectation des résultats 2014, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le Budget Primitif 2015 du service ASSAINISSEMENT, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Exploitation : Dépenses et Recettes : **103 435,00 €**

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes : **79 150,00 €**

N°4a-03.2015 OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif, exercice 2014, et toutes les pièces s'y rapportant, concernant le BUDGET COMMUNAL,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité de l'ordonnateur,

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

- DECLARE, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion du BUDGET COMMUNAL, dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 4b-03.2015 - OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET COMMUNE

Le Maire, après avoir présenté le compte administratif 2014, invite les membres du conseil municipal à désigner un président de séance et se retire du vote. Mme Jeannine MARCHAISSEAU, est désignée à l'unanimité des membres présents et représentés, pour assurer la présidence de cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Compte administratif 2014 du Budget Communal,

Fonctionnement

Dépenses	888 081,69 €
Recettes	975 201,18 €

Investissement

Dépenses	760 892,09 €
Recettes	605 464,03 €

. constatant le résultat budgétaire de l'exercice 2014 à savoir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 87 119,49 €

- un déficit de la section d'investissement de 155 428,06 €

. constatant que le compte administratif 2014 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 118 626,84 €

- un déficit de clôture de la section d'investissement de 190 398,17 €

. constatant les restes à réaliser à reporter : section d'investissement : dépenses : 421 182,53 € - recettes : 308 785,90 €

. après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le Compte administratif 2014 du Budget Communal.

N° 5b-03.2015 - OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES 2015

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2015 de la Taxe d'habitation et des Taxes foncières (bâti et non bâti), adressé par la Préfecture d'Indre et Loire. Le conseil municipal,

- après avoir étudié le budget primitif 2015 ;
- après avoir pris connaissance du produit fiscal résultant des taux actuels,
- après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins trois oppositions de Mme Agnès PRUNET pour elle-même et pour M. CHAHINIAN au titre du pouvoir donné, M. François LECHRIST,
- décide pour l'année 2015, d'augmenter de 2 % les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et non bâti, soit un taux voté comme suit :

- Taxe d'habitation : **10,30 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **16,48 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **43,59 %**

Le produit fiscal attendu pour l'année 2015 s'élève à **318 983 €**.

N°5c-03.2015 - OBJET : BUDGET COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal, considérant le projet de budget primitif du Budget Commune pour l'exercice 2015, considérant le compte administratif et le compte de gestion 2014 adoptés lors de la présente séance du conseil municipal, considérant sa délibération décidant de l'affectation des résultats 2014, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins trois oppositions de Mme Agnès PRUNET pour elle-même et pour M. CHAHINIAN au titre du pouvoir donné, M. François LECHRIST,

VOTE le Budget Primitif 2015 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 958 817,84 €

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes : 1 531 486,70 €

Mme PRUNET et M. LECHRIST observent que certaines dépenses d'investissement auraient pu être reportées compte tenu de restrictions actuelles. (ex. Boîtes à livres, rideaux salle du conseil)

N° 6-03.2015 - OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions adressées par les Associations,
Considérant l'étude effectuée par la Commission Communale,
Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, décide de verser, pour l'année 2015, les subventions ci-dessous énumérées :

Nom de l'association	Dem.15	Objet de la demande	Vote	Abstention
MFR	2 000 €	Forum de l'animal de compagnie Rencontre européenne des responsables d'animaleries	1 000 €	P. HASLE
AAPPMA Neuvy le Roi (Pêche)	600 €	Gestion et animation étang de Neuvy Alevinage - 500Kg de truites, 60 Kg Gardons	600 €	
ASPR Foot	267 €	Remboursement filets de Foot stade d'honneur	267 €	
ASPR Hand	300 €	Perennité du Club	- €	
Guidons Gaulois	500 €	Fête de la moto, achat groupe electro, échanges club motos	500 €	
Sports et loisirs pour tous	200 €	Achat matériel (Chariot tapis, tapis, ballons)	200 €	
Archers de Neuvy le Roi	500 €	Remboursement investissement matériel pour lancement asso	500 €	
Saint Sébastien	650 €	Aide à la soirée dansante	650 €	P. HASLE
Amis du livre	800 €	Activités bibliothèque, Ateliers petites mains, Foire au livre (musiciens, repas)	800 €	
Atelier créatif	400 €	Journée vide grenier, loto, marché de noel	200 €	
Boul' Neuv'	100 €	Organisation championnat, Coupe de France	- €	
Coopérative scolaire Tilleuls	500 €	Achat de livres	500 €	
Tennis Club	500 €	Achat matériel pour les TAP, voyage Bercy	500 €	L. ROUZEAU
TOTAL	7317		5717	0

M. François LECHRIST observe qu'il est difficile de savoir comment attribuer les subventions

N° 7-3.2015 – OBJET : RÉSILIATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DES TILLEULS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été proposé de refaire une consultation auprès des Sociétés de fourniture de repas pour le restaurant scolaire de l'école des Tilleuls. Pour ce faire, il propose de dénoncer le contrat signé le 1^{er} janvier 2012 avec la Société ANSAMBLE domiciliée à Vannes (56). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de RESILIER, à compter du 4 juillet 2015, le contrat passé avec la Société ANSAMBLE domiciliée à Vannes, représentée par l'Agence commerciale d'Amboise ;

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les démarches nécessaires à la présente décision.

Mme PRUNET Agnès demande les raisons de cette proposition. M. le Maire et Mme MARCHAISSEAU, adjointe chargée de ce dossier, répondent qu'il est bien de « remettre à plat » les contrats et de refaire une consultation. Par ailleurs, il semblerait que certains parents ne soient pas satisfaits des repas actuels.

N° 8-03.2015 – OBJET : SUPPRESSION DE NOUVELLES CONCESSIONS PERPÉTUELLES DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a confié au Groupe ELABOR la mission de mise en conformité du cimetière communal et de reprise des sépultures existantes sans concession. Depuis plus de 20 ans, la Commune définit des tarifs pour des concessions de 15 ans, 30 ans et 50 ans et depuis 7 ans, pour le Colombarium, des concessions de 15 et 30 ans. Les concessions perpétuelles ne font donc plus l'objet d'une tarification. Il faut bien admettre qu'après une ou deux générations, ces concessions ne sont plus entretenues, ce qui oblige la Commune à intervenir car les concessions sont à l'abandon et les monuments funéraires finissent par tomber en ruine. C'est pourquoi il apparaît opportun aujourd'hui de supprimer ce type de concessions et de conserver les catégories des concessions ci-dessus énumérées, étant précisé que les familles qui sont titulaires à l'heure actuelle d'une concession perpétuelle continuent à en disposer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE, dès le caractère exécutoire de la présente délibération, de supprimer la catégorie des concessions perpétuelles dans le cimetière communal,

- CONFIRME les catégories des concessions existantes à savoir, concessions de 15 ans, 30 ans et 50 ans pour les inhumations et pour le Colombarium, des concessions de 15 et 30 ans.

10 - QUESTIONS DIVERSES :

Compte tenu de l'absence de certains élus, le conseil planifie le tableau des permanences pour le 2^{ème} tour des élections départementales du dimanche 29 mars.

A la demande de Pays Loire Nature, le Maire demande des volontaires pour représenter la Commune lors de réunions sur le SCOT. Messieurs THELISSON Flavien et ROUZEAU Lionel acceptent cette mission.

Mme Paule HASLÉ fait part :

- de la réunion du Comité de pilotage pour l'élaboration du PEDT dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires et de la mise en place des TAP. Cette réunion se tiendra le lundi 30 mars 2015 à 18h30 à la mairie de Neuvy-le-roi. Y ont été conviés, Mme Leclerc Inspectrice de circonscription, l'équipe pédagogique de l'école de Tilleuls, les parents membres du conseil d'école, Familles Rurales, FRMJC, les intervenants, les élus de la commission scolaire.

- de sa rencontre avec Mme LEMAIRE, Maire de St Christophe s/le Nais, afin de revoir l'organisation des TAP entre les animateurs de la CCR et Familles Rurales,

- des essais de l'éclairage qui sera installé sur les façades de la Mairie et qui auront lieu mercredi 1^{er} avril à 21H 30,

- du rendez-vous avec la Sté SANI-CLIMAT le 30 mars à 14 H 45 à la salle de motricité afin de régler le litige sur le système de ventilation,

- de la réunion publique programmée le 10 avril 2015 à 20 H 30 salle du conseil de la Mairie afin de présenter l'étude menée par le Cabinet URBAN'ISM sur l'aménagement du Centre Bourg,
- de la mise en place de carrés de jardin sur la Place du Mail en accord avec le RAM et à la Salle d'accueil pour AGEVIE,
- de la réunion de la commission culture le 18 avril prochain à la bibliothèque pour la programmation 2016,
- de l'absence de réponse de la Région pour la subvention PACT Culturel.

M. ROUZEAU Lionel fait part de la possibilité d'une permanence d'une esthéticienne le mercredi à la Mairie.

M. THELISSON Flavien fait part de l'installation d'une nouvelle entreprise du secteur de l'audio-visuel au mois de Mai, dans les locaux qu'il occupe actuellement.

Fin de la séance.